

DOSSIER**La vérification : approximations, erreurs... Le Figaro passe l'actualité au crible****Tous les articles du dossier** ▾

Réservé aux abonnés

Peut-on rendre le vaccin contre le Covid-19 obligatoire ?

LA VÉRIFICATION - Le laboratoire américain Pfizer a présenté un vaccin aux résultats prometteurs. Déjà, des voix, dont celle de l'écologiste Yannick Jadot, s'élèvent pour le rendre obligatoire. Mais est-ce possible ?

Par **Stanislas Poyet**

Publié hier à 19:44



Yannick Jadot a déclaré vouloir rendre la vaccination contre le Covid-19 «obligatoire». AFP / NELSON
ALMEIDA



EXCLUSIVITÉ ABONNÉS

Les lettres des journalistes

Chaque semaine l'actualité est revisitée par nos journalistes experts

CHOISIR MES LETTRES

LA QUESTION. *«C'est obligatoire !»*, lançait mardi 10 novembre Yannick Jadot au micro de FranceInfo. Interrogé sur le vaccin du laboratoire américain Pfizer, l'eurodéputé écologiste a déclaré vouloir rendre la vaccination contre le Covid-19 «obligatoire», aussi rapidement que possible. *«Regardez le traumatisme que vivent nos sociétés, justifiait-il, on ne peut pas se permettre aujourd'hui d'allonger la période de confinement, la période d'affaissement culturel, social, économique de notre pays.»*

Coronavirus, ce qu'il faut savoir

Newsletter

Tous les jeudis

Actualités, conseils, décryptages : suivez les dernières évolutions sur le Covid-19 en France et dans le monde

S'INSCRIRE

Seulement, le Covid-19 n'a pas fait disparaître la défiance envers les vaccins. Selon un sondage réalisé par l'institut YouGov pour *Le HuffPost*, 32% des Français refuseraient de se faire vacciner contre le Covid-19. Est-il seulement possible d'imposer un vaccin à l'ensemble de la population française?

VÉRIFICATIONS. En France, chacun est *a priori* libre de se soigner comme il l'entend, cela vaut pour les vaccins. Seulement, des exceptions existent. Pour les enfants par exemple, pour qui 11 vaccins sont obligatoires depuis 2017 ou pour certains territoires à risque, comme la Guyane par exemple, où il est obligatoire d'être vacciné contre la fièvre jaune depuis 1967.

L'obligation vaccinale existe aussi en France pour les professionnels de santé. Le Code de la santé publique (art. L. 3111-4, L. 3112-1, R. 3112-1 et R. 3112-2) encadre cette obligation. L'article L3111-4 dispose ainsi qu'*«une personne qui, dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention de soins ou hébergeant des personnes âgées, exerce une activité professionnelle l'exposant ou exposant les personnes dont elle est chargée à des risques de contamination doit être immunisée contre l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et la grippe»*. Seulement, pour la Guyane comme pour les enfants ou le personnel soignant, ces obligations vaccinales ne concernent pas toute la population française, mais seulement une portion de celle-ci identifiée comme à risque.

Un arbitrage entre liberté et protection de la santé

«Le principe de la vaccination obligatoire porte atteinte à la liberté, qui est un des objectifs constitutionnels», explique Jérôme Peignet, professeur à l'Université de Paris et à l'Institut Droit et Santé.

«Seulement, souligne-t-il, la protection de la santé est un autre principe constitutionnel de même valeur», précise-t-il. La décision de rendre un vaccin obligatoire relève donc d'un arbitrage entre deux principes constitutionnels de même valeur car la protection de la santé est inscrite dans la constitution de 1946, à l'alinéa 11 de son préambule. Elle donne un titre d'intervention au législateur, et lui permet de

restreindre l'exercice de la liberté. *«C'est sur ce fondement qu'on a pu justifier les lois relatives à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, ou bien l'état d'urgence sanitaire»*, explique le Pr Peignet.

Dans les faits, il y a peu de chance que le gouvernement tranche pour une obligation vaccinale généralisée. Pour Frédéric Brizard, professeur d'économie et président de l'Institut Santé - un think-tank qui travaille à la refondation de notre système de santé -, parler d'une obligation vaccinale est même *«absurde»*, et relève d'une *«méconnaissance crasse du système de santé»*. *«Une politique de vaccination ne peut fonctionner qu'en se fondant sur la responsabilité individuelle des individus»*, explique-t-il, argumentant au contraire qu'*«une obligation vaccinale donnerait du grain à moudre aux anti-vaccins»*.



Une politique de vaccination ne peut fonctionner qu'en se fondant sur la responsabilité individuelle des individus

Frédéric Brizard

Dans les faits, un gouvernement n'a jamais imposé une vaccination obligatoire pour tous, car l'obligation vaccinale répond à un principe de proportionnalité. *«Il est bien plus probable que l'on commence par une incitation en mobilisant le corps médical, qui recommanderait la vaccination»*, juge ainsi le Pr Jérôme Peignet.

L'obligation pourrait cependant venir en cas de non atteinte des objectifs de couverture vaccinale fixée par le gouvernement sur la base des recommandations d'experts, explique cependant Frédéric Brizard qui avait participé au groupe de travail gouvernemental pour l'obligation vaccinale. *«Si le virus prolifère toujours, la vaccination sera peut-être plus contraignante»*, abonde le Pr Peignet. La rougeole

constitue un précédent : la résurgence de cette maladie durant les années 2010 (près de 2500 cas en 2018, trois décès) a conduit à rendre son vaccin obligatoire pour les enfants.

Pas suffisamment de doses à court terme

Outre la question de la possibilité juridique d'imposer la vaccination à l'ensemble de la population, il est très peu probable que la France dispose de suffisamment de doses de vaccin pour toute la population. *«On n'aura pas de vaccin grand public avant 2022-2023»*, averti Frédéric Brizard. *«Et au vu des conditions de conservation qui sont nécessaires - il faut qu'il soit conservé à moins 70 degrés - il ne pourra être utilisé que dans les hôpitaux ou les laboratoires de recherche»*.

Le vaccin de Pfizer ne sera donc probablement même pas proposé à tous. Il y a de fortes chances qu'il soit inoculé stratégiquement, aux personnels de santé ou aux personnes à risques.

Effets secondaires et indésirables

Tout vaccin porte en lui des effets indésirables, qui dépendent de la personne inoculée. À chaque vaccin, son lot de personnes exemptées pour des motifs médicaux. *«Diffuser un vaccin nécessite ainsi d'identifier ces effets secondaires en amont afin de minimiser les risques»*, rappelle ainsi Me Jacqueline Bergel Hatchuel, qui a plaidé contre l'aluminium dans les vaccins devant le Conseil d'État.

Le Pr Jérôme Peignet rappelle à ce propos que, juridiquement, rendre un vaccin obligatoire assigne du même coup à l'État la responsabilité des préjudices qui peuvent découler de ce vaccin, là où, pour un vaccin facultatif, la responsabilité repose sur le fabriquant, voire le médecin qui a prescrit le vaccin. *«Rendre un vaccin obligatoire impose*

à l'État d'assumer les dommages qui en découleront», résume-t-il. Un argument financier qui pourrait lui aussi peser dans la balance selon le professeur.